



Conseil communal  
Bureau du Conseil

# Rapport de la commission chargée d'examiner le Préavis No 17 -2016 au Conseil communal de la Ville de Pully

## Préavis No 17 - 2016 Autorisation de plaider

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad hoc chargée d'examiner le Préavis No 17 -2016, Autorisation de plaider, s'est réunie le lundi 12 septembre 2016 à 18h30 à la Maison Pulliérane en présence de M. Gil Reichen, syndic et M. Claude Alain-Chuard, chef du service des finances.

La commission était composée de :

Mme Madeleine Baumann  
Mme Muriel Thalman  
M. Jean-Philippe Clavel  
M Jean-Pierre Gallay  
M. Carlos Guillen ( président)  
M. Daniel Hammer  
M. Julien Pache  
M. Fred Pfister  
M. Pierre Zappelli

Après une brève introduction de M. Le Syndic et délibération, la commission a jugé pertinent et utile (simplification de la procédure et rapidité d'intervention) d'accorder toute autorisation de plaider à la Municipalité dans le sens de la proposition faite au Préavis No 17 - 2016 et ce pour la durée de la législature 2016 -2021.

La commission a accepté à l'unanimité la proposition par 9 voix pour. Elle recommande donc au Conseil Communal d'accepter le Préavis No 17 -2016 dans sa formulation.

Pully, le 12 septembre 2016

Pour la commission, le Président  
Carlos Guillen